



Guide pour une harmonisation des caractères spéciaux dans les registres de personnes

Introduction

Lors de sa séance du 12 mai 2021, le Conseil fédéral a décidé qu'une harmonisation des caractères spéciaux serait introduite dans les registres de personnes en Suisse à partir de 2024, afin que tous les caractères spéciaux latins des langues européennes puissent être utilisés, à quelques exceptions près. Il a chargé les départements concernés de modifier les bases légales en conséquence et de mettre en route les adaptations techniques nécessaires. Tous les autres systèmes de l'administration fédérale qui gèrent les noms de personnes ou les obtiennent à partir des registres devront également traiter ces caractères spéciaux à l'avenir (par ex. Fedpol avec la carte d'identité ou le passeport).

Lien vers le communiqué de presse : [Harmonisation des caractères spéciaux dans les registres officiels de personnes dès 2024 \(admin.ch\)](#).

A quelques exceptions près, tous les caractères spéciaux latins des langues européennes pourront désormais être repris. Cela permettra aux personnes concernées de demander leurs documents d'état civil (par ex. acte de naissance) et leurs papiers d'identité (par ex. passeport ou carte d'identité) avec des noms correctement orthographiés. Aujourd'hui, certains caractères spéciaux d'autres langues, comme l'accent aigu sur la lettre C (Ć) utilisé en croate, ne peuvent pas être saisis dans les registres suisses.

Ce guide permet de faciliter la communication entre fournisseurs et utilisateurs de données lors du passage du jeu de caractères à ISO 8859-1 + Latin Extended-A. Il indique le statut auquel les partenaires des registres fédéraux de personnes (Infostar, CdC, SEM, Ordipro) doivent s'attendre à partir du 1er janvier 2024 ainsi que lors de la livraison de données à l'OFS pour le recensement de la population basé sur les registres. Il présente la façon de gérer cette problématique dans chaque registre et la date de mise œuvre du nouveau jeu de caractères pour chaque registre. Un point particulier souligne la manière dont les personnes sont saisies lors de l'inscription dans un registre, les caractères spéciaux utilisés et la marge d'erreur tolérée (par ex : Đ/đ=D islandais versus Đ/đ=Dj serbe). Cela signifie que les caractères doivent être correctement interprétés, puis correctement saisis pour éviter de mettre en danger l'interopérabilité des registres. Il faut en outre tenir compte de la manière dont les systèmes réagissent lors de la comparaison entre des noms translittérés et des noms originaux (avec des caractères spéciaux) provenant de systèmes différents. Tous les registres soumis à la LHR sont concernés.

La liste complète des caractères spéciaux contenus dans le jeu de caractères ISO 8859-1 + Latin Extended-A peut être consultée sur la page de la CdC. [Harmonisation des caractères spéciaux dans les registres officiels de personnes \(admin.ch\)](#).

Lors des travaux préparatoires pour l'harmonisation des caractères spéciaux dans les registres de personnes, les deux caractères suivants ont été identifiés comme n'étant pas pris en charge par le Système d'information Schengen (SIS) et n'étant donc pas transmis dans les signalements SIS :

- U+0138 **K**
- U+017F **Ĳ**

Les interfaces nationales émettent une erreur de validation pour ces deux caractères lorsque ceux-ci sont transmis. Par une "Request for Enhancement" adressée à l'eu-LISA, les responsables SYMIC demandent une extension de la future version du SIS ICD aux deux caractères susmentionnés. (état : sept. 2023).



Registre de l'état civil (Infostar)

Généralités

Le registre informatisé de l'état civil Infostar enregistre tous les événements d'état civil qui ont lieu en Suisse et toutes les décisions concernant l'état civil prononcées en Suisse. S'ils ont lieu à l'étranger, les événements ou décisions concernant les Suisses de l'étranger ainsi que les personnes étrangères qui ont une relation de droit de la famille avec un Suisse ou une Suisse sont également enregistrés dans Infostar.

Le registre correspond actuellement à la norme ISO-8859-15 et ne peut donc pas représenter tous les caractères spéciaux des langues européennes.

Les adaptations techniques des applications de registre pour le passage au jeu de caractères étendu sont déjà bien avancées. Infostar New Generation (Infostar NG) ne commencera toutefois pas à fonctionner comme prévu début 2024, mais probablement un an plus tard ([Communiqué de presse du 10.05.2023](#)). Afin de garantir une introduction sans heurts du nouveau système et de protéger les offices de l'état civil d'une surcharge de travail, l'adaptation de l'orthographe des noms ne pourra être demandée que six mois après la mise en service d'Infostar NG, soit en été 2025.

D'autres offices, comme l'Office fédéral de la police (fedpol), adapteront leurs changements à la mise en service d'Infostar NG.

Saisie des données

Jusqu'au 31.12.2023

Les livraisons de données avec des écritures non latines sont actuellement transcrites¹ ou transposées selon la [transcription des caractères spéciaux](#). La souveraineté des données transmises appartient au fournisseur de données (comme par exemple les autorités de l'état civil ou SYMIC) et ne peut être corrigée que par le fournisseur de données.

Les données avec le nouveau jeu de caractères ISO 8859-1 + Latin Extended-A sont translittérées comme auparavant selon la norme ISO 8859-15 conformément au [Tableau de translittération](#)².

Depuis le 01.01.2024

Saisie des données comme avant le 31.12.2023.

La saisie de données avec le jeu de caractères ISO 8859-1 + Latin Extended-A sera possible à partir du 01.01.2025 après la mise en service d'Infostar NG.

¹ Transposer dans une autre écriture, en particulier reproduire des mots d'une langue dont l'écriture n'est pas latine ou des lettres comportant des signes diacritiques avec des signes de l'alphabet latin correspondant à peu près phonétiquement (source : Duden)

² Une transposition littérale en écriture latine d'un mot qui n'est pas écrit en lettres latines.



Consultation des données

Jusqu'au 31.12.2023	Depuis le 01.01.2024
Les données sont translittérées avec le jeu de caractères actuel ISO-8859-15 selon le Tableau de translittération .	Saisie des données et translittération comme avant 31.12.2023. Après la mise en service d'Infostar NG, le 01.01.2025, l'office de l'état civil clarifiera avec les différents citoyens et citoyennes dont les données personnelles ne sont pas encore correctement saisies dans le registre de l'état civil conformément au droit actuellement en vigueur, la manière dont elles devraient être saisies dans le registre de l'état civil.

Préparation et clavier

Thème	Depuis le 01.01.2024
Comment puis-je me préparer au changement ?	Le changement n'interviendra qu'à partir de janvier 2025. De plus amples informations seront communiquées par Infostar avant le passage à Infostar NG.
Comment puis-je saisir manuellement les données avec le nouveau jeu de caractères à partir de la conversion ?	A partir du 1er janvier 2024, aucun clavier en ligne ne sera encore disponible. Les caractères spéciaux autorisés aujourd'hui seront saisis au moyen d'un clavier physique et de raccourcis.
Comment gérer l'incohérence des données après la conversion ?	Dans le futur Infostar NG, un clavier intégré à l'écran sera mis à disposition et contiendra tous les caractères spéciaux du nouveau jeu de caractères. Aucun changement n'est prévu jusqu'au 31 décembre 2024.

Coordonnées

Office fédéral de la justice OFJ
Unité Infostar UIS
Bundesrain 20
CH-3003 Berne
T +41 58 462 11 00
infostar@bj.admin.ch
www.infostar.admin.ch



Système d'information central sur la migration (SYMIC)

Généralités

SYMIC sert au traitement des données personnelles dans le domaine des étrangers et de l'asile. Les données de personnes sont actuellement enregistrées dans SYMIC avec le jeu de caractères ISO 8859-1 + Latin Extended-A et reproduisent ainsi correctement tous les caractères spéciaux des langues européennes.

Saisie des données

Jusqu'au 31.12.2023

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), les cantons et, en partie, les communes saisissent manuellement les données de personnes directement dans SYMIC via l'application web, à l'aide d'un clavier en ligne.

Les données de personnes peuvent être transmises via les interfaces correspondantes avec le jeu de caractères ISO 8859-1 + Latin Extended-A.

Des ajustements ultérieurs peuvent être effectués manuellement.

Depuis le 01.01.2024

Saisie des données comme avant 31.12.2023.

Échange de données

Jusqu'au 31.12.2023

SYMIC transmet toutes les données avec le jeu de caractères ISO 8859-1 + Latin Extended-A sous forme d'enregistrements électroniques, via sedex ou des interfaces de services web

Les données transmises à l'interface UPI ou aux communes (service RdH) sont actuellement translittérées.

Depuis le 01.01.2024

Réception de données comme avant 31.12.2023.

À partir de début 2024, les données seront transmises à l'interface UPI et aux communes (service RdH) avec le jeu de caractères ISO 8859-1 + Latin Extended-A.

Préparation et clavier

Aucune préparation n'est nécessaire.

Un clavier virtuel unique sera mis à disposition au DFJP à partir d'octobre 2023, que les applications spécialisées du DFJP pourront intégrer. En raison de restrictions techniques, l'intégration dans le SYMIC actuel n'est malheureusement pas possible et le clavier mis à disposition dans SYMIC est visuellement différent. Le nouveau clavier sera toutefois intégré dans le cadre du renouvellement de SYMIC.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Coordonnées

Formation, gestion des tests et conseil aux utilisateurs

Téléphone: 058 464 55 40

Mail: support@sem.admin.ch

Secrétariat d'Etat aux migrations

Quellenweg 6

CH-3003 Bern-Wabern

[Contact \(admin.ch\)](#)



Centrale de compensation CdC - (Banque de données UPI)

Généralités

Les registres de la Centrale de compensation permettent de suivre les événements de l'historique de l'assurance dans le domaine des assurances sociales du 1er pilier et d'enregistrer toutes les prestations versées afin de détecter d'éventuelles irrégularités. En outre, la CdC soutient l'identification claire et précise, à l'aide d'un identifiant numérique (numéro AVS), des personnes physiques résidant en Suisse ainsi que des Suisses de l'étranger et de toutes les personnes qui, selon la loi, peuvent être identifiées par un numéro AVS.

Les adaptations techniques de la base de données UPI seront effectuées dans le cadre de l'introduction du jeu de caractères unifié d'ici début 2024. Vous trouverez de plus amples informations sur le changement sous ce [lien](#).

WebServices: Saisie des données + Consultation des données

Jusqu'au 31.12.2023

Les données saisies par le biais des interfaces des services UPI (XSD) utilisent le jeu de caractères traditionnel ISO 8859-1.

Si des données sont envoyées de l'extérieur à la version 1 des services UPI avec l'ancien jeu de caractères, elles pourront encore être traitées sans erreur jusqu'au 31.12.2025. Un retour des données se fait également selon l'ancien jeu de caractères translittéré. La translittération s'effectue selon des tables de translittération internes.

Depuis le 01.01.2024

Les registres desservent toutes les interfaces d'entrée avec le jeu de caractères étendu ISO 8859-1 + Latin Extended-A.

À partir du 01.01.2024 et jusqu'à fin 2025, les fournisseurs de données disposeront de deux services UPI à titre de solution transitoire. Ainsi, les registres connectés peuvent interagir avec les deux jeux de caractères :

- UPIServices Version 1 - Prend en charge le jeu de caractères de la norme ISO 8859-1 et ne peut pas afficher tous les caractères spéciaux des langues européennes.
- UPIServices Version 2 - Prend en charge le jeu de caractères de la norme ISO 8859-1 + Latin Extended-A et représente tous les caractères spéciaux des langues européennes.

De nouvelles URL sont définies pour les services web dans la version 2 et intégrées de manière transparente dans le client sedex. Une nouvelle version du client sedex n'est pas nécessaire.

La version du client sedex ne doit pas être en fin de vie selon le cycle de vie des versions sedex.



Consultation des données (UPIViewer)

Jusqu'au 31.12.2023	Depuis le 01.01.2024
La consultation au moyen de l'application web UPIViewer (XSD) s'effectue avec le jeu de caractères traditionnel ISO 8859-1.	La consultation des registres de la CdC est prise en charge avec le jeu de caractères étendu ISO 8859-1 + Latin Extended-A.

Préparation et clavier

Thème	Depuis le 01.01.2024
Comment puis-je me préparer au changement ?	En mettant à disposition les ressources nécessaires pour les travaux informatiques. Contactez votre prestataire informatique pour vous informer sur l'organisation des tests. Si vous participez aux tests des nouvelles versions, assurez-vous que vous disposez d'un compte de test Sedex qui vous permettra de tester la nouvelle version (depuis le 14.08.2023). Pour créer un compte de test, vous pouvez contacter les responsables techniques de la base de données UPI à l'adresse électronique suivante: support-rc@zas.admin.ch .
Comment puis-je saisir manuellement les données avec le nouveau jeu de caractères à partir de la conversion ?	Le clavier virtuel est encore en cours de développement et sera mis à la disposition des utilisateurs en tant que partie intégrante d'UPIViewer 2024.
Comment gérer l'incohérence des données après la conversion ?	Les données ne peuvent être éditées qu'à la source.

Coordonnées

Centrale de compensation CdC
Service à la clientèle UPI
Av. Edmond-Vaucher 18
Case postale 3000
1211 Genève 2
Suisse
Tel : +41 58 461 93 43
Mail: upi@zas.admin.ch
[Missions et valeurs de la Centrale de compensation \(admin.ch\)](#)



Système d'information sur les diplomates et les fonctionnaires internationaux (Ordipro)

Généralités

Ordipro est un système d'information consacré aux diplomates et aux fonctionnaires internationaux du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Ordipro permet au DFAE d'accomplir les tâches qui lui sont confiées par le Protocole DFAE et la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, conformément au droit international et en application de la loi sur l'Etat hôte.

Saisie des données

Jusqu'au 31.12.2023

La saisie manuelle des données s'effectue avec le jeu de caractères défini du navigateur, la saisie automatisée des données s'effectue avec le jeu de caractères de l'interface.

Le registre enregistre les saisies de données manuelles et automatisées avec le codage de caractères le plus répandu, UTF-8, qui peut représenter n'importe quel caractère.

Depuis le 01.01.2024

Saisie des données comme avant le 31.12.2023.

De plus, un clavier en ligne intégré à l'application est mis à disposition.

Consultation des données

Jusqu'au 31.12.2023

Ordipro transmet les données en utilisant le codage de caractères UTF-8 lors des requêtes de données manuelles et automatisées.

La manière dont les données sont présentées dans le navigateur local ou via une interface est déterminée par le codage des caractères configuré dans le navigateur ou par l'interface du récepteur.

Depuis le 01.01.2024

Réception des données comme avant le 31.12.2023.

De plus, un clavier en ligne intégré à l'application est mis à disposition.



Préparation et clavier

Thème	Depuis le 01.01.2024
Comment puis-je me préparer au changement ?	Informez-vous auprès de votre prestataire de services informatiques pour savoir avec quel jeu de caractères votre navigateur et l'interface de vos systèmes informatiques sont configurés et prévoyez les éventuelles adaptations nécessaires.
Comment puis-je saisir manuellement les données avec le nouveau jeu de caractères à partir de la conversion ?	Via les navigateurs traditionnels configurés avec le format UTF-8.
Comment gérer l'incohérence des données après la conversion ?	Annoncez-vous auprès du protocole DFAE et de la Mission Genève à Ordipro, qui sont responsables de la saisie des données.

Coordonnées

Protocole DFAE
Palais fédéral Ouest
3003 Berne
sts.protokoll@eda.admin.ch



Recensement de la population basé sur les registres (OFS)

Généralités

L'Office fédéral de la statistique (OFS) ne tient pas de registre de personnes propre, mais utilise les données des registres fédéraux de personnes ainsi que des registres de personnes des cantons et des communes pour le recensement de la population basé sur les registres.

Pour pouvoir réaliser un recensement par registre, il fallait d'abord harmoniser, c'est-à-dire uniformiser, les registres de personnes gérés selon des directives cantonales différentes. Le projet d'harmonisation des registres a été mis en place à cet effet. L'harmonisation des registres se base sur des prescriptions d'harmonisation telles que la loi sur l'harmonisation des registres des habitants (LHR, RS 431.02) et l'ordonnance sur l'harmonisation des registres (OHR, RS 431.021). Depuis 2010, le projet est passé à la phase d'exploitation, de sorte que le recensement de la population de 2010 a pu être effectué pour la première fois sur la base des registres.

Depuis 2010, les données personnelles sont envoyées à l'OFS tous les trimestres pour une utilisation statistique, via la plateforme sedex.

Saisie des données

Jusqu'au 31.12.2023

Les fichiers XML transmis et envoyés (rapports de validation XML) peuvent d'ores et déjà contenir des caractères ISO 8859-1 + Latin Extended-A.

Depuis le 01.01.2024

Échange de données comme avant 31.12.2023.

Consultation des données

Jusqu'au 31.12.2023

Depuis le 01.01.2024

Puisque l'OFS ne possède pas de registre des personnes, il n'y a donc aucune consultation des données.

Préparation et clavier

L'OFS ne disposant pas de registre de personnes, aucune donnée ne doit être saisie.

Coordonnées

Office fédéral de la statistique
Section sedex et Registres
Espace de l'Europe 10
CH-2010 Neuchâtel
Suisse

Tel. +41 800 866 700

harm@bfs.admin.ch